

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ordinaire du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali, GRUT Eliane, MESSINGER Elise, MOREL Thierry et SANDOZ Jean-Pierre.

Excusé : Julien PARRATTE

Procuration donnée : De Julien PARRATTE à Jean-Pierre SANDOZ

Secrétaire de la séance : Jean-Pierre SANDOZ

Date de convocation : 04/06/2024

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du conseil municipal du 6 mai 2024
3. Covoiturage – ANNULE ET REMPLACE n°31-2024
4. ~~Droit Prémption Urbain~~
5. Prêt lotissement
6. Baux ruraux

Questions diverses

Repas fête des mères

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|---------|--------------------------------------------|
| 33-2024 | Covoiturage – ANNULE ET REMPLACE n°31-2024 |
| 34-2024 | Prêt lotissement |
| 35-2024 | Baux ruraux |

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

- 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Pierre SANDOZ

- 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai.

Le procès-verbal est adopté par **9 voix pour 0 voix contre 0 Abstention**

-3 33-2024 COVOITURAGE – ANNULE ET REMPLACE N°31-2024

Taux	3,77%	Indexé livret A 3%
Durée	2 ans	10 ans
Frais dossier	200€	252€

Autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents se rapportant à ces opérations.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 35-2024 BAUX RURAUX

Monsieur le Maire étant concerné par l'affaire, a quitté la salle.

Madame la première adjointe rappelle le conseil municipal du 6 mai 2024, dans lequel le sujet de l'attribution des baux communaux, auparavant exploités par Monsieur CHOPARD, décédé en avril 2024, a été débattu.

Pour rappel, les agriculteurs de la commune ont exprimé leur choix et leurs désirs concernant ces parcelles.

Le conseil municipal a décidé attribuer les parcelles aux exploitations MILLOT Ludovic et le GAEC Monnet, comme suit :

AD 96, AD 95 et AD 85	9 hectares 39 ares et 47 centiares	MILLOT Ludovic
AI 82, AI 83 et AI 153	5 hectares 67 ares et 31 centiares	GAEC MONNET

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la première adjointe à signer les baux attribués comme énoncé :

MILLOT Ludovic 9 ha 39 a 47 ca	AD 85	4ha59a36ca
	AD 95	4ha00a11ca
	AD 96	0ha80a00ca
GAEC MONNET 5 ha 67 a 31 ca	AI 153	3ha46a10ca
	AI 82	2ha12a95ca
	AI 83	0ha08a26ca

Vote : **8 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

Élections législatives : En préparation des 30 juin et 7 juillet nous allons faire appel aux jeunes de 18 et 19 ans afin de tenir une permanence au bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Alexandre MONNET



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre SANDOZ

